
LES

VILLES MARITIMES

DU MAROC

Commerce, Navigation, Géographie comparée.

(Suite. Voir les n° 92, 93, 94, 95 et 96.)

§ XIV.

Ce sont les Espagnols, comme on l'a vu, qui ont construit ou du moins restauré l'enceinte d'El-Araïch. Elle est crénelée et flanquée de tours : son tracé est celui d'un polygone irrégulier, dont une partie occupe le sommet de la colline sur le versant de laquelle la ville est assise. La Kasba, l'ancien château Sainte-Marie, bâtie sur ce sommet, commande la place. Elle forme comme une citadelle, ayant son enceinte particulière défendue par de vieilles tours circulaires, échelonnées à 50 mètres environ de distance.

Du côté de la mer, le fossé est entièrement comblé. On n'en retrouve les traces que sur le plateau. Trois batteries superposées et armées de 8 à 12 canons protègent, au nord et au nord-ouest, l'entrée de la rivière. Un autre bordj, ayant 15 canons et situé à la face ouest de l'enceinte, défend de ce côté l'approche de la rade et croise ses feux avec ceux de deux batteries de 7 et 8 canons, construites au sud-ouest à une lieue environ de la ville, sur le bord de la mer. Le débarcadère ou *Bab el-Mersa*, près

tous les marchands chrétiens, qui étaient assez riches pour acheter des souverains du Gharb la permission de commercer dans l'intérieur des provinces. Les Gênois, les Pisans et les Vénitiens allaient échanger à Salé les produits de l'industrie italienne contre les marchandises du pays et les denrées précieuses apportées des régions centrales par les caravanes. Il y abordait aussi beaucoup de navires de Séville, de Valence et de Barcelone, chargés principalement d'huile et de safran dont les Marocains faisaient une grande consommation.

Mais les négociants chrétiens, admis à trafiquer dans les ports du Maroc, étaient obligés, comme dans les autres états musulmans de l'Afrique, de se soumettre à de nombreuses vexations et de subir trop souvent les mauvais traitements des indigènes. Il fallait que les bénéfices qu'ils tiraient de leur commerce avec les habitants du pays fussent considérables, car la douane exigeait des droits très-forts pour l'importation des produits européens.

Les marchands payaient la décime, comme à Tripoli, à Tunis et à Bougie. Ils devaient en outre acquitter une autre contribution appelée *Mangona*, qui était la seizième partie en argent de la valeur de l'objet importé ; enfin, lorsqu'ils avaient vendu leurs marchandises, ils étaient tenus de verser entre les mains des officiers de l'empereur un et demi pour cent du prix de chaque article. Ce dernier droit s'appelait *intalacca*. « Après avoir payé la décime et la mangona, dit Balducci Pegolotti, les négociants européens pouvaient faire le commerce dans toute l'étendue de l'empire et vendre ou acheter toute espèce de marchandises ; mais il ne leur était pas permis d'aller à Fès, à R'bât, à Meknès et à Maroc. » Ceux qui voulaient obtenir l'entrée des *bonnes villes impériales*, comme les appelle l'auteur florentin, étaient obligés de payer une seconde fois la décime (1).

Élie de la PRIMAUDAIE.

A suivre.

(1) *Pratica della mercatura*, p. 279.
